



REGLEMENT INTERIEUR

AFFILIATION

Le Vélo Sport de Rhuy's (VSR), créé en 1952, est une association Loi de 1901 affiliée depuis sa création à la Fédération Française de Cyclisme.

Les disciplines pratiquées au sein du club sont aujourd'hui les suivantes :

- Compétitions sur route,
- Cyclo sportive et cyclo loisirs,
- BMX.

D'autres disciplines pourront être également pratiquées par le club, (VTT, Cyclo-cross, Piste etc...) dès lors qu'elles sont sous l'égide de la FFC.

1. LICENCES ET ADHESIONS

Pour garantir la sécurité de tous, club et adhérents, la licence FFC et la cotisation sont indissociables et obligatoires pour les pratiquants, compétiteurs et loisirs.

Chaque responsable de groupe sera chargé de faire respecter cette règle et devra, en cas de difficultés en référer au président du VSR.

2. PORT DU CASQUE

Obligatoire en compétition, le port du casque est aussi obligatoire pour les sorties en groupe organisées par le club ; groupe de compétiteurs et groupe de loisir, toutes disciplines confondues.

3. CODE DE LA ROUTE

Au sein de tous les groupes, le code de la route devra être respecté.

Chaque pratiquant devra tout mettre en œuvre pour l'appliquer ainsi que d'être vu des autres usagers de la route (gilet de sécurité fluo, éclairage...).

4. TENUE ET COMPORTEMENT

Le club a ses couleurs et ses partenaires. Autant que faire se peut, les tenues du club doivent être portées par respect pour nos partenaires et pour faire preuve d'unité et de solidarité. Par ailleurs, le comportement vis-à-vis des autres usagers de la route doit être correct et courtois.

Les équipements vestimentaires mis à disposition des compétiteurs par le club devront être restitués en cas d'arrêt de l'activité ou de mutation vers un autre club. En compétition le port de la tenue du club est obligatoire.

5. ACCUEIL DES PRATIQUANTS EXTERIEURS

Les pratiquants extérieurs occasionnels devront présenter au responsable de groupe la photocopie de leur licence FFC /FFCT/UFOLEP/FSGT les autorisant à prendre part aux sorties. A défaut, avec leur identité complète, le responsable de groupe leur fera parvenir une demande de licence FFC leur permettant d'effectuer les sorties sur tout le territoire en toute sécurité. Le retour de la demande de licence doit se faire sous huitaine.

En l'absence de licence à jour, la participation aux sorties du club n'est pas autorisée.

6. ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du développement durable, les pratiquants devront particulièrement veiller au respect de l'environnement, notamment ne pas jeter dans la nature : emballages, pneus et chambres à air, etc...